

United Nations**Nations Unies****ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL****CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS
ET LES TRANSPORTS AUTOMOBILES

Genève

23 août 1949

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

DIMENSIONS ET POIDS MAXIMA DES VEHICULES
AUTOMOBILES

Note du Secrétaire général

Les tableaux joints en annexe contiennent les indications données par les gouvernements en réponse à une note du Secrétaire général, en date du 28 avril 1949, qui les priait de fournir des renseignements, notamment sur les limitations en vigueur dans leur pays en ce qui concerne les dimensions et poids maxima des véhicules automobiles.

Les réponses reçues diffèrent beaucoup quant à l'ampleur des renseignements fournis et quant au système de classification adopté pour les véhicules.

Pour pouvoir comparer les indications données, il a fallu utiliser une classification commune dans les tableaux qui figurent en annexe. Il a donc été nécessaire d'interpréter dans une certaine mesure les renseignements fournis. On s'est efforcé toutefois de reproduire autant que possible au complet les indications contenues dans les réponses, en insérant des renvois et des observations dans les colonnes des tableaux. Un espace laissé en blanc dans une colonne signifie qu'il n'a pas été signalé de maximum en ce qui concerne le type de véhicule en question.

D'autres tableaux indiquent :

1. Deux listes différentes de dimension et de poids maxima, proposées au choix par le Sous-Comité des transports routiers du Comité des transports intérieurs de la CEE, dans un mémorandum explicatif contenu dans le document de travail n° 1 : Projet des dispositions à insérer dans une convention des transports routiers et des transports automobiles, préparé par le Sous-Comité des transports routiers du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe, que nous appellerons ci-après :

"Projet de dispositions de la CEE - 1949" (document E/CONF.8/3);

2. Les dimensions maxima des véhicules, prévues par l'article 10 de la Convention sur la réglementation de la circulation automobile interaméricaine - document de travail n° II de la Conférence, que nous appellerons ci-après : "Convention interaméricaine de 1943" (E/CONF.8/4).

On notera que si les dimensions et poids maxima indiqués comme étant en vigueur dans les différents pays, ainsi que les dimensions maxima stipulées par la Convention interaméricaine de 1943, valent pour l'ensemble des grandes routes des pays intéressés, les dimensions et poids maxima proposés par le Sous-Comité des transports routiers de la CEE s'appliqueraient aux grandes routes que les gouvernements intéressés auront désignées comme "grandes routes de trafic international".

Liste des annexes

- ANNEXE I : DIMENSIONS MAXIMA DES VEHICULES AUTOMOBILES DANS LES PAYS INDIQUES. Mesurées en unités métriques.
- ANNEXE II : DIMENSIONS MAXIMA DES VEHICULES AUTOMOBILES. Mesurées en unités anglaises.
(Ne comprend que les pays qui ont utilisé ces mesures dans leur réponse).
- ANNEXE III: DIMENSIONS MAXIMA DES VEHICULES AUTOMOBILES PROPOSEES PAR LE SOUS-COMITE DES TRANSPORTS ROUTIERS DE LA CEE. Mesurées en unités métriques.
- ANNEXE IV : DIMENSIONS MAXIMA DES VEHICULES AUTOMOBILES PREVUES A L'ARTICLE X DE LA CONVENTION INTERAMERICAINE DE 1943. Mesurées en unités métriques.
- ANNEXE V : POIDS MAXIMUM DES VEHICULES AUTOMOBILES DANS LES PAYS INDIQUES. Mesuré en unités métriques.
- ANNEXE VI : POIDS MAXIMUM DES VEHICULES AUTOMOBILES. Mesuré en unités anglaises.
(Ne comprend que les pays qui ont utilisé ces mesures dans leur réponse.)
- ANNEXE VII: POIDS MAXIMUM DES VEHICULES AUTOMOBILES PROPOSES PAR LE SOUS COMITE DES TRANSPORTS ROUTIERS DE LA CEE. Mesuré en unités métriques.

ANNEXE I

DIMENSIONS MAXIMA DES VEHICULES AUTOMOBILES DANS LES PAYS INDIQUEES
(Mesurées en unités métriques)

PAYS	LARGEUR	LONGUEUR			HAUTEUR
	Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés		
	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres
AUSTRALIE					
<u>6 Etats du Commonwealth.</u>	2,29 à 2,44	8,38 à 9,45	8,38 à 20,11		2,74 à 4,26
Plusieurs Etats n'ont pas édicté de mesures en ce qui concerne les dimensions de certains types de véhicules	2,44	9,45	13,72	15,24	3,81
<u>Propositions de l'Australian Transport Advisor Council</u>			9,45 pour la partie rigide des véhicules articulés		

ANNEXE I (suite)

PAYS	LARGEUR	LONGUEUR			HAUTEUR
	mètres	Unité rigide mètres	Tracteur et semi-remorque mètres	Autres trains de véhicules couplés mètres	mètres
AUTRICHE	2,35 2,50 dans des cas exceptionnels	10,00 7,00 pour les remorques	22,00	22,00	5,00
BULGARIE	2,50	-	-	-	4,00
DANEMARK	2,30 2,40 dans des cas exceptionnels	-	-	-	-

ANNEXE I (suite)

PAYS	LARGEUR		LONGUEUR		HAUTEUR
		Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés	
ETATS-UNIS D'AMERIQUE					
<u>48 Etats et le "District of Columbia"</u>	2,44 à 2,59	10,06 à 16,75	13,72 à 19,81	13,72 à 19,81	3,66 à 4,26
Plusieurs Etats n'ont pas édicté de mesures en ce qui concerne les dimensions de certains types de véhicules.	2,74 pour autobus urbains				
<u>Code uniforme proposé pour les véhicules</u>	2,44	10,69	15,24	15,24	3,81
Rev. de 1947-48 du "National Committee on Uniform Traffic Laws and Ordinances"	2,59 à l'avenir				

ANNEXE I (suite)

PAYS	LARGEUR		LONGUEUR			HAUTEUR
	Unité rigide		Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés		
	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres
GRECE						
Les dimensions courantes des véhicules sont actuellement	2,50	10,0	-	-	-	-
Le Gouvernement grec est toutefois disposé à accepter comme maximums les propositions formulées par la Commission économique pour l'Europe dans les documents E/ECE/TRANS/SC.1/16, E/ECE/TRANS/WP.10/9	2,50	11,0	-	-	-	4,0

ANNEXE I (suite)

	LARGEUR		LONGUEUR		HAUTEUR
	Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés		
	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres
INDE	2,29 pour les véhicules de transport autres que les taxis.	8,38 pour 1 ou 2 essieux	10,06	-	3,35 4,73 pour les véhicules à impériale
	2,18 pour les autres véhicules automobiles et les taxis	9,14 pour plus de 2 essieux			
	2,47 dans des cas exceptionnels	6,71 pour les remorques			

ANNEXE I (suite)

PAYS	LARGEUR		LONGUEUR		HAUTEUR
		Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés	
	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres
ITALIE	2,50	6,00 pour les véhicules à 1 essieu 10,00 pour les véhicules à 2 essieux 12,00 pour les véhicules à 3 essieux	-	22,0	4,00 autobus des lignes régulières
NOUVELLE-ZELANDE	2,44	9,14	10,06	-	4,26
PHILIPPINES	2,44	12,00	15,00	15,00	4,00

ANNEXE I (suite)

PAYS	LARGEUR	LONGUEUR		HAUTEUR	
	Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés		
	mètres	mètres	mètres	mètres	
PORTUGAL	2,45 pour les véhicules de transport des marchandises. 2,45 à 2,50 pour les véhicules de transport de voyageurs	10,00 pour les véhicules de transport de marchandises. 9,00 à 10,00 pour les véhicules de transport de voyageurs	-	-	3,50
ROYAUME-UNI	2,74 pour les locomotives routières	8,38 pour 4 roues (excepté les remorques et les véhicules des services publics).	10,06	18,29 pour les automobiles à une remorque	4,57 pour les véhicules des services publics

ANNEXE I (suite)

PAYS	LARGEUR	LONGUEUR			HAUTEUR
		Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés	
	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres
ROYAUME-UNI (suite)	2,44 pour les véhicules assurant des services publics sur des routes spéciales	9,14 pour les véhicules de plus de 4 roues			
	2,29 pour les autres véhicules	18,29 pour les véhicules automobiles lourds			
SUISSE	2,20 2,40 dans des cas exceptionnels	9,50 11,0 pour les gros autobus et les voitures de pompiers		18,0 20,00 pour les trains de véhicules couplés transportant des voyageurs	4,0

ANNEXE I (suite)

PAYS	LARGEUR	LONGUEUR			HAUTEUR
		Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés	
	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres
UNION SUD-AFRICAINE <u>4 provinces</u>	2,44 à 2,59	8,23 à 9,14	10,97	?	3,65 à 4,57
<u>Projet d'ordonnance uniformisant la réglementation des véhicules automobiles et du trafic routier</u>	2,59	10,97	10,97	21,34	4,57

ANNEXE II

DIMENSIONS MAXIMA DES VEHICULES AUTOMOBILES

Mesurées en unités anglaises

(Ne comprend que les pays qui ont utilisé ces mesures dans leur réponse)

PAYS	LARGEUR		LONGUEUR		HAUTEUR
		Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés	
	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces
AUSTRALIE					
<u>Six Etats du Commonwealth</u>	7 pieds 1/2 à	27 pieds 1/2 à	27 pieds 1/2 à 66 pieds	-	9 à 14 pieds
Plusieurs Etats n'ont pas édicté de mesures en ce qui concerne les dimensions de certains types de véhicules.	8 pieds	31 pieds			
<u>Propositions de l'Australian Transport Advisory Council</u>	8 pieds	31 pieds	45 pieds. 31 pieds pour la partie rigide d'un véhicule articulé	50 pieds	12 pieds 1/2

ANNEXE II (suite)

PAYS	LARGEUR		LONGUEUR		HAUTEUR
		Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés	
	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces
<u>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</u>					
<u>Quarante-huit Etats et "District of Columbia"</u>	96 à 102 pouces	33 à 55 pieds	45 à 65 pieds	45 à 65 pieds	12 à 14 pieds
Plusieurs Etats n'ont pas édicté de mesures en ce qui concerne les dimensions de certains types de véhicules.	108 pouces pour les autobus urbains				
<u>Code uniforme proposé pour les véhicules</u>	96 pouces	35 pieds	50 pieds	50 pieds	12 pieds 1/2
Revision de 1947-48 du National Committee on Uniform Traffic Laws and Ordinances.	108 pouces à l'avenir				
<u>UNION SUD-AFRICAINE</u>					
<u>Quatre provinces</u>	8 à 8 pieds 1/2	27 à 30 pieds	36 pieds		12 à 15 pieds
<u>Projet d'ordonnance uniformisant la réglementation des véhicules automobiles et du trafic routier.</u>	8 pieds 1/2	36 pieds	36 pieds	70 pieds	15 pieds

ANNEXE II (suite)

E/CONF.8/12
French
Page 14

PAYS	LARGEUR		LONGUEUR		HAUTEUR
	Unité rigide		Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés	
	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces
INDE	7 pieds 6 pouces	27 pieds 1/2 pour	33 pieds	-	11 pieds
	pour les véhicules de transport autres que les taxis.	1 ou 2 essieux.			
	7 pieds 2 pouces	30 pieds pour plus de 2 essieux			15 pieds 1/2 pour les véhicules à impériale
	8 pieds 1 pouce	22 pieds pour les remorques			
	dans des cas exceptionnels				
NOUVELLE-ZELANDE	8 pieds	30 pieds	33 pieds	-	14 pieds

ANNEXE II (suite)

PAYS	LARGEUR	LONGUEUR			HAUTEUR
		Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés	
	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces	Pieds et pouces
ROYAUME-UNI	9 pieds pour les locomotives routières .	27 pieds 1/2 pour les véhicules à quatre roues (sauf pour les remorques et les véhicules des services publics)	33 pieds	60 pieds pour une automobile avec une remorque.	4,57 pour les véhicules publics.
	8 pieds pour les véhicules des services publics sur des routes spéciales.				
	7 pieds 1/2 pour les autres véhicules.	30 pieds pour des véhicules de plus de 4 roues			
		60 pieds pour les véhicules automobiles lourds.			

ANNEXE III

DIMENSIONS MAXIMA DES VEHICULES AUTOMOBILES PROPOSEES PAR LE SOUS-COMITE DES TRANSPORTS ROUTIERS DE LA CEE

Mesurées en unités métriques

(Listes 1 et 2 du mémorandum explicatif joint au projet de dispositions de la CEE - 1949)

(Document de travail n° I - document E/CONF.8/3)

PAYS	LARGEUR		LONGUEUR		HAUTEUR
	Mètres	Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés	
		Mètres	Mètres	Mètres	
PROJET DE DISPOSITIONS DE LA CEE - 1949					
<u>Mémorandum explicatif</u> <u>Liste 1.</u>	2,50	10,0 pour les véhicules à 2 essieux.	14,0	18,0 pour les trains de véhicules couplés à une remorque.	3,50
		11,0 pour les véhicules à 3 essieux ou plus.		22,0 pour les trains de véhicules couplés à 2 remorques.	
<u>Mémorandum explicatif</u> <u>Liste 2.</u>	2,50	11,0 pour les véhicules à 2 essieux.	14,0	20,0 pour les trains de véhicules couplés à une remorque.	4,0
		12,0 pour les véhicules à 3 essieux ou plus.		24,0 pour les trains de véhicules couplés à 2 remorques.	

ANNEXE IV

DIMENSIONS MAXIMA DES VEHICULES AUTOMOBILES
PREVUES A L'ARTICLE X DE LA CONVENTION INTERAMERICAINE DE 1943

Mesurées en unités métriques

(Document de travail n° II - document E/CONF.8/4)

PAYS	LARGEUR		LONGUEUR		HAUTEUR
	Unité rigide	Tracteur et semi-remorque	Autres trains de véhicules couplés		
	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres
CONVENTION INTERAMERICAINE DE 1943.					
Article X	2,44	10,70	13,75	13,75	3,80

ANNEXE V

POIDS MAXIMUM DES VEHICULES AUTOMOBILES DANS LES PAYS INDIQUES

Mesurés en unités métriques

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE (avec chargement complet)				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU (avec chargement complet) Tonnes métriques
	<u>Camion à 2 essieux</u> Tonnes métriques	<u>Camion à 3 essieux</u> Tonnes métriques	<u>Tracteur et semi-remorque</u> Tonnes métriques	<u>Autres trains de véhicules couplés</u> Tonnes métriques	
AUSTRALIE					
<u>6 Etats du Commonwealth</u>	8,1 à 12,3	8,1 à 12,3	12,2 à 17,1	-	6,1 à 7,4, plus 10 pour 100 dans les zones dites "métropolitaines"
Plusieurs Etats n'ont pas édicté de mesures en ce qui concerne les dimensions de certains types de véhicules.					
<u>Propositions de</u>	12,7	17,7	20,8 pour 3 essieux	25,4	2,26 par bandage simple.
<u>l'«Australian Transport Advisory Council»</u>		18,6 pour 4 essieux	23,6 pour 4 et 5 essieux		8,26 pour un essieu simple à double bandage 13,1 pour un essieu double à double bandage.

ANNEXE V (suite)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE (avec chargement complet)				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU
	<u>Camion à 2 essieux</u>	<u>Camion à 3 essieux</u>	<u>Tracteur et semi- remorque</u>	<u>Autres trains de véhicules couplés</u>	(avec chargement complet)
	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques
AUTRICHE	10,0* à 10,8 5,0 pour une remorque à 1 essieu 8,0 pour 1 remorque à 2 essieux (ou plus)	15,0* à 15,8	15,0* à 15,8	25,0	7,2 pour les véhicules à deux essieux et des véhicules articulés, 5,5 pour les véhi- cules à 3 essieux. 5,0 pour les remorques. 7,2 pour un véhi- cule articulé, à 1 essieu. 5,5 pour les autres essieux.
		* Véhicules sans pneus			
BULGARIE	-	-	-	-	7,5
DANEMARK	12,0 pour les camions et les remorques	-	-	-	7,0

ANNEXE V (suite)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE (avec chargement complet)				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU (avec chargement complet)
	<u>Camion à 2 essieux</u>	<u>Camion à 3 essieux</u>	<u>Tracteur et semi- remorque</u>	<u>Autres trains de véhicules couplés</u>	
	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques
<u>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</u>					
48 Etats et "District of Columbia"	10,9 à 14,5	10,9 à 20,9	17,2 à 32,6	18,1 à 51,7	8,2 à 10
Plusieurs Etats n'ont pas édicte de mesures en ce qui concerne les dimensions de certains types de véhicules. <u>Code uniforme propose pour les véhicules.</u> Rev. de 1947-48 du "National Committee on Uniform Traffic Laws and Ordinances".	11,8	18,1	28,3	31,16	8,2
<u>GRECE</u>					
Les dimensions courantes des véhicules sont actuellement:	12	20	-	-	-

ANNEXE V (suite)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE (avec chargement complet)				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU (avec chargement complet)
	<u>Camion à 2 essieux</u>	<u>Camion à 3 essieux</u>	<u>Tracteur et semi-remorque</u>	<u>Autres trains de véhicules couplés</u>	
	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques
Le Gouvernement grec est toutefois disposé à accepter comme maximums les propositions formulées par la Commission économique pour l'Europe dans les documents: E/ECE/TRANS/SC.1/16 E/ECE/TRANS/WP.10/9	19	26	-	-	-
INDE	-	3,6 à 9,1	-	-	-
	Le poids total maximum des véhicules varie entre 3 tonnes et 1/2 et 9 tonnes, suivant l'état des routes, des ponts, etc.. dans les différentes provinces.				
ITALIE	14,0 6,0 pour une remorque à 1 essieu	18,0	-	-	-
NOUVELLE-ZELANDE	10,2	-	-	-	6,1 pour 3 essieux ou plus.

ANNEXE V (suite)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE (avec chargement complet)				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU (avec chargement complet)
	Camion à 2 essieux	Camion à 3 essieux	Tracteur et semi- remorque	Autres trains de véhicules couplés	
	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques
PHILIPPINES	8,0 pour les véhicules à 4 roues	12,0 pour les véhicules à 6 roues. Les camions automobiles dont le train arrière est muni de doubles bandages ne seront pas considérés comme ayant 4 roues à l'arrière. L'écart minimum entre les 2 essieux arrières est d'un mètre.	-	-	-
PORTUGAL	15,0	20,0 pour plus de 2 essieux. Pression maximum exercée sur le sol: 150 kgs par centimètre de largeur de la roue, mesurée au point de contact avec le sol.	-	-	-

ANNEXE V (suite)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE (avec chargement complet)				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU (avec chargement complet)
	<u>Camion à 2 essieux</u>	<u>Camion à 3 essieux</u>	<u>Tracteur et semi-remorque</u>	<u>Autres trains de véhicules couplés</u>	<u>Tonnes métriques</u>
	<u>Tonnes métriques</u>	<u>Tonnes métriques</u>	<u>Tonnes métriques</u>	<u>Tonnes métriques</u>	
ROYAUME-UNI	12,1 pour 4 roues 19,3 pour 5 ou 6 roues	22,4 pour plus de 6 roues		Véhicules auto- mobiles comportant une remorque: 32,5 si la remor- que est munie de freins commandés 22,4 si la remorque n'est pas munie de freins commandés. 40,6 pour l'ensemble des remorques tirées par une locomotive routière	8,1 pour les auto- mobiles ou les véhicules articulés à deux roues placés sur un même axe transversal. 6,6 pour une remorque (sauf la remorque d'un véhicule articulé) qui a 2 roues placées sur un même axe trans- versal. 10,2 pour les auto- mobiles comportant une remorque avec

ANNEXE V (suite)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE (avec chargement complet)				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU (avec chargement complet)
	Camion à 2 essieux Tonnes métriques	Camion à 3 essieux Tonnes métriques	Tracteur et semi- remorque Tonnes métriques	Autres trains de véhicules couplés Tonnes métriques	
					plus de 2 roues sur un même axe transversal.
SUISSE	13,0 3,0 pour les remorques à 1 essieu des autobus lourds.	13,0	18,0	20,0 pour les camions comportant une remorque à 2 essieux.	La charge d'un essieu ne doit pas dépasser les 4/5 de la charge totale. 5,0 pour les remorques.
UNION SUD-AFRICAINE					
<u>4 Provinces</u>	de 18,1 à 19,9 12,7 pour les remorques En outre, dans le cas des bandages de caoutchouc pleins, des bandages à talon, etc.. le rapport entre la largeur du bandage et la charge par centimètre de largeur est indiqué dans des tableaux spéciaux.	-	-	34,4	6,35 à 7,70 10,2 à Johannesburg.

ANNEXE V (suite)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE (avec chargement complet)				CHARGE TOTALE
	<u>Camion à 2 essieux</u>	<u>Camion à 3 essieux</u>	<u>Tracteur et semi-remorque</u>	<u>Autres trains de véhicules couplés</u>	PAR ESSIEU (avec chargement complet)
	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques	Tonnes métriques
<u>Projet d'ordonnance uniformisant la réglementation des véhicules automobiles et du trafic routier</u>					8,16* 2,73* pour les bandages non pneumatiques. * A condition qu'aucun essieu ne supporte moins de 20 pour 100 de la charge totale.

En outre, dans le cas des bandages de caoutchouc pleins, des bandages à talon, etc., le rapport entre la largeur du bandage et la charge par centimètre de largeur est indiqué dans des tableaux spéciaux.

ANNEXE VI
POIDS MAXIMUM DES VEHICULES AUTOMOBILES

Mesuré en unité anglaises

(Ne comprend que les pays qui ont utilisé ces mesures dans leur réponse)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE AUTOMOBILE (avec le chargement complet)				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU (avec le chargement complet)
	<u>Camion à 2 essieux</u>	<u>Camion à 3 essieux</u>	<u>Tracteur et semi- remorque</u>	<u>Autres trains de véhicules couplés</u>	
	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres
AUSTRALIE					
<u>6 Etats du Commonwealth</u>	8,0 à	8,0 à	12 tonnes à 16 tonnes	-	6 tonnes à 7 tonnes 6
Plusieurs Etats n'ont pas édicté de mesures en ce qui concerne les di- mensions de certains types de véhicules	12,1 tonnes	12,1 tonnes	17 cwt.		cwt., plus 10 pour 100 dans les zones dites "métropolitaines".
<u>Propositions de</u>	28.000	39.000	46.000 livres pour 3	56.000 livres	5.000 livres par ban- dage simple
<u>l'Australian Transport</u>	livres	livres	essieux		18.000 livres pour un essieu simple à double bandage
<u>Advisory Council</u>		41.000	52.000 livres pour 4 livres pour et 5 essieux 4 essieux		29.000 livres pour un essieu double à double

ANNEXE VI (suite)

POIDS MAXIMUM DES VEHICULES AUTOMOBILES

Mesuré en unités anglaises

(Ne comprend que les pays qui ont utilisé ces mesures dans leur réponse)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE AUTOMOBILE (avec chargement complet)				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU (avec le chargement complet)
	<u>Camion à 2 essieux</u>	<u>Camion à 3 essieux</u>	<u>Tracteur et semi- remorque</u>	<u>Autres trains de véhicules couplés</u>	
	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres
ETATS-UNIS D'AMERIQUE					
<u>48 Etats et District of Columbia</u>	24 à 32.000 livres [Ⓜ]	24 à 46.000 livres [Ⓜ]	38 à 72.000 livres [Ⓜ]	40 à 114.000 livres [Ⓜ]	18 à 22.000 livres
Plusieurs Etats n'ont pas édicte de mesures en ce qui concerne les dimen- sions de certains types de véhicules	Ⓜ Poids brut maximum admissible, basé sur des tableaux ou formules indiquant le rapport entre le poids brut maximum et la longueur du véhicule.				
<u>Code uniforme proposé pour les véhicules</u>	26.000 livres [Ⓜ]	40.000 livres [Ⓜ]	62.360 livres [Ⓜ]	69.790 livres [Ⓜ]	18.000 livres
Revision de 1947-48 effectuée par le <u>National Committee on Uniform Traffic Laws and Ordinances.</u>	Ⓜ Poids brut maximum admissible, basé sur un tableau indiquant le rapport entre le poids brut maximum et la longueur du véhicule.				

ANNEXE VI (suite)

POIDS MAXIMUM DES VEHICULES AUTOMOBILES

Mesuré en unités anglaises

(Ne comprend que les pays qui ont utilisé ces mesures dans leur réponse)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE AUTOMOBILE (avec le chargement complet)				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU (avec le chargement complet)
	<u>Camion à 2 essieux</u>	<u>Camion à 3 essieux</u>	<u>Tracteur et semi- remorque</u>	<u>Autres trains de véhicules couplés</u>	
	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres
INDE	Le poids total maximum des véhicules varie entre 3 tonnes 1/2 et 9 tonnes, suivant l'état des routes, des ponts etc., dans les différentes provinces.				
NOUVELLE-ZELANDE	10,0 tonnes	-	-	-	6,0 tonnes pour plus de trois essieux
ROYAUME-UNI	12,0 pour 4 roues 19 tonnes pour 5 ou 6 roues	22,4 pour plus de 6 roues	-	Véhicule automo- bile comportant une remorque: 32 tonnes si la remorque est munie de freins commandés 22 tonnes si la remorque n'est pas munie de freins commandés dés	8 tonnes pour les auto- mobiles ou les véhicules articulés à deux roues placés sur un même axe transversal. 6 tonnes 5 pour une re- morque (sauf la remorque d'un véhicule articulé) qui a 2 roues placées sur un même axe transversal 10 tonnes par une automobile ou une remorque avec plus de

ANNEXE VI (suite)

POIDS MAXIMUM DES VEHICULES AUTOMOBILES

Mesuré en unités anglaises

(Ne comprend que les pays qui ont utilisé ces mesures dans leur réponse)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE AUTOMOBILE (avec le chargement complet)			CHARGE TOTALE PAR ESSIEU (avec le chargement complet)	
	<u>Camion à 2 essieux</u>	<u>Camion à 3 essieux</u>	<u>Tracteur et semi- remorque</u>	<u>Autres trains de véhicules couplés</u>	
	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres
ROYAUME UNI (suite)				40 tonnes pour l'ensemble des remorques tirées par une locomotive routière	2 roues sur un même axe transversal
UNION SUD-AFRICAINE <u>4 Provinces</u>	40 à 44.000 livres 28.000 livres pour les remorques	40 à 44.000 livres	←	76.000 livres	14 à 17.000 livres 22.400 livres à Johannesburg

En outre, dans le cas des bandages de caoutchouc pleins, des bandages à talon, etc., le rapport entre la largeur du bandage et la charge par centimètre de largeur est indiqué dans les tableaux spéciaux.

ANNEXE VI (suite)
POIDS MAXIMUM DES VEHICULES AUTOMOBILES

Mesuré en unités anglaises

(Ne comprend que les pays qui ont utilisé ces mesures dans leur réponse)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE AUTOMOBILE				CHARGE TOTALE PAR ESSIEU
	(avec le chargement complet)				(avec le chargement complet)
	<u>Camion à 2 essieux</u>	<u>Camion à 3 essieux</u>	<u>Tracteur et semi- remorque</u>	<u>Autres trains de véhicules coupés</u>	
Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	Tonnes et livres	
<u>Projet d'ordonnance unifor-</u> <u>misant la réglementation</u> <u>des véhicules</u> <u>automobiles et du trafic</u> <u>routier</u>	-	-	-	-	18.000 livres ^m 6.000 livres ^m pour les bandages non pneumatiques ^m A condition qu'aucun essieu ne supporte moins de 20 pour 100 de la charge totale.

En outre, dans le cas des bandages de caoutchouc pleins, des bandages à talon, etc., le rapport entre la largeur du bandage et la charge par centimètre de largeur est indiqué dans des tableaux spéciaux.

ANNEXE VII

POIDS MAXIMA DES VEHICULES AUTOMOBILES PROPOSES PAR LE SOUS-COMITE DES TRANSPORTS ROUTIERS DE LA CEE

Mesurés en unités métriques

(Listes 1 et 2 du mémorandum explicatif joint au projet de dispositions de la CEE - 1949 : Document de travail n° I - document E/CONF.8/3)

PAYS	POIDS TOTAL DU VEHICULE (avec le chargement complet)				CHARGE TOTALE SUR UN ESSIEU
	<u>Camion à 2 essieux</u> Tonnes métriques	<u>Camion à 3 essieux</u> Tonnes métriques	<u>Tracteur et semi-remorque</u> Tonnes métriques	<u>Autres trains de véhicules couplés</u> Tonnes métriques	(avec le chargement complet) Tonnes métriques
PROJET DE DISPOSITIONS DE LA CEE - 1949					
<u>Mémorandum explicatif</u>					
<u>Liste 1.</u>	15.0	20.0 22.0 pour 4 essieux ou plus.	20.0	32.0	10.0
<u>Mémorandum explicatif</u>					
<u>Liste 2.</u>	19.0	26.0 pour 3 essieux ou plus.	26.0	40.0	13.0